



Aide A L'Action Points Permis

Published on AAAPP (<https://www.action-points-permis.com>)

[Accueil](#) > [Réglementation](#) > Contraventions

Contraventions

Amendes forfaitaires

Le caractère majoré ou non dépend du délai de paiement de l'amende.

Contravention de 1ère classe

Qu'elles entraînent ou non un retrait de points, les contraventions de 1ère classe sont passibles d'une amende forfaitaire.

- Amende forfaitaire simple : 11 euros (et 17 euros pour certaines infractions relatives aux stationnements depuis le 1er Août 2011).
- Amende forfaitaire majorée (après 45 jours) : 33 euros

Exemples de contravention :

- Stationnement interdit
- Feux de position non-conformes<.li>

Contravention de 2ème classe

Qu'elles entraînent ou non un retrait de points, les contraventions de 2ème classe sont passibles d'une amende forfaitaire qui peut être minorée ou majorée.

Barème et majoration

Le barème applicable est le suivant :

- Amende forfaitaire minorée : 22 euros ;
- Amende forfaitaire simple : 35 euros ;
- Amende forfaitaire majorée : 75 euros.

Le caractère minoré ou majoré dépend du délai de paiement de l'amende.

Exemples de contravention de 2ème classe :

- usage d'un téléphone en conduisant,
- la conduite sans signe "A" pour les jeunes conducteurs,
- circulation sur la bande d'arrêt d'urgence,
- changement de direction sans clignotant,
- non paiement d'un péage routier,
- non présentation de l'attestation d'assurance, etc.

Contravention de 3ème classe

Qu'elles entraînent ou non un retrait de points, les contraventions de 3ème classe sont passibles d'une amende forfaitaire.

- Amende forfaitaire minorée : 45 euros
- Amende forfaitaire simple : 68 euros
- Amende forfaitaire majorée : 180 euros

Exemples de contravention de 3ème classe :

- excès de vitesse inférieur à 20 km/h lorsque la vitesse autorisée maximale est supérieure à 50 km/h,
- conduite d'un véhicule non équipé de dispositifs de freinage conformes, etc.

Contravention de 4ème classe

Qu'elles entraînent ou non un retrait de points, les contraventions de 4ème classe sont passibles d'une amende forfaitaire.

- Amende forfaitaire minorée : 90 euros
- Amende forfaitaire simple : 135 euros
- Amende forfaitaire majorée : 375 euros

Exemples de contravention de 4ème classe :

- conduite sans ceinture de sécurité,
- refus de priorité, non respect d'un feu rouge ou d'un stop,
- le stationnement non-autorisé sur une place réservée aux handicapés
- franchissement ou chevauchement d'une ligne continue,
- maintien en circulation d'un véhicule sans visite technique périodique,
- conduite en état d'ivresse,
- circulation en sens interdit,
- non respect de la distance de sécurité entre 2 véhicules,
- excès de vitesse inférieur à 50 km/h, sauf les excès de vitesse inférieurs à 20 km/h quand la vitesse limite est supérieure à 50 km/h (contravention de troisième classe)
- dépassement dangereux,
- circulation de nuit ou par visibilité insuffisante sans éclairage,

- circuler sur un scooter non-immatriculé.
-